



CONCERTATION PREALABLE A LA MODERNISATION-RECONVERSION A L'ANNEE DU DOMAINE NORDIQUE ET PEDESTRE DU CHAMP DU FEU

VISITES DE TERRAIN

8 JUILLET 2023

Dans le cadre de la concertation du projet de modernisation / reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, la CeA a organisé une journée de visites de terrain le 8 juillet 2023.

Une quarantaine de personnes ont participé à cette journée de visites, organisée en 2 groupes, un d'une dizaine de personnes le matin, un d'une trentaine l'après-midi. Les visites étaient sur inscription, mais l'après-midi, nombreux sont ceux qui sont venus sans s'être inscrits à l'avance. Les déplacements sur place se sont effectués en co-voiturage.

Le programme de la journée était le suivant !

9h : rendez-vous au Chalet du Champ du feu. Café et présentation du programme de la visite. Premières réponses aux questions générales

9h30 : départ du 1^{er} groupe, étapes aux points suivants :

- Secteur Serva
- Secteur Tour et Hochfeld
- Secteur Bottelets
- Secteur Myrtilles
- Secteur Rothlach (Cote 1000, Maison cantonnière, auberge)

12h30 : pot de l'amitié servi à l'auberge de la Rothlach

14h : départ du 2^{ème} groupe, itinéraire identique au précédent.

17h : pot de l'amitié servi à l'auberge de la Rothlach.

La visite de terrain était assurée par Monique HOULNE, Conseillère d'Alsace, assistée de David Gérardin, chargé de mission Montagne à la CeA. Frédéric Bierry, président de la CeA, a participé à la visite de terrain de l'après-midi. Jean-François Henric, Egis Conseil, a assuré l'encadrement des groupes et la prise de notes.

Synthèse des questions et contributions des participants aux deux visites

Débat initial au Chalet du Champ du feu

Les représentants locaux de l'association Alsace Nature Environnement insistent sur le fait qu'il faut éviter de faire au Champ du feu ce qui pourrait être fait ailleurs sur des espaces moins fragiles. De quoi la Nature a-t-elle besoin ? Il faut être très respectueux de la nature, qui souffre beaucoup en particulier à cause de l'artificialisation des sols. De quoi la nature a-t-elle envie ? Il faut retourner la question. L'enjeu est de bien concilier activités humaines et respect de la nature. Or il y a déjà trop de monde et trop de voiture sur le site. Canaliser les flux, c'est une très bonne chose. Mais comment faire ? Il faut éviter que les visiteurs laissent des déchets partout comme actuellement. Enfin, le défi de la gestion de l'eau : comment gérer ? Créer un bâtiment sur le secteur qui nécessitera de l'eau n'est pas raisonnable.

Une personne se présentant comme naturaliste explique que plus le site restera sauvage, mieux cela sera.

En réponse à ces premières interrogations, les représentants de la maîtrise d'ouvrage, précisent que le Champ du Feu est un site naturellement fréquenté, historiquement en hiver pour la neige et de plus en plus pour la fraîcheur, la nature et les paysages. La montagne de proximité devient un enjeu fort, dans les circonstances actuelles, sans compromettre la qualité des sites et des paysages. Toutes les expertises vont dans le même sens, en hiver jusqu'ici et toute l'année désormais, il faut accueillir le public dans de bonnes conditions et être apte à gérer les flux grâce à des équipements et des moyens adaptés. Les secteurs les plus sensibles doivent être mieux préservés : un effort doit être fait pour inciter les usagers à ne pas se concentrer toujours sur ces mêmes sites, en découvrant d'autres secteurs plus éloignés.

Pour ce qui concerne les interrogations sur le déplacement de l'équipement Biathlon, il est rappelé qu'au départ c'était le site des Myrtilles qui devait accueillir l'équipement qui a finalement été aménagé aux Bottelets. On sait faire aujourd'hui beaucoup mieux d'un point de vue environnemental que ce qu'on avait fait à l'époque. Le Champ du Feu a été pionnier dans le domaine du biathlon et il reste une belle dynamique malgré la vétusté des installations existantes. Le biathlon a de l'avenir sur le secteur, en particulier grâce à un équipement toutes saisons, d'autant que de nombreux pratiquants sont déjà présents, dont beaucoup de jeunes, avec des résultats excellents.

Sur la question de la gestion de l'eau, les élus de la CeA appellent de leurs vœux une étude globale à l'échelle du plateau du Champ du Feu : la compétence dans ce domaine n'est pas départementale mais communale ou intercommunale. Dans tous les cas, les projets de la CeA au Champ du Feu ne sont pas de nature à augmenter significativement la consommation en eau : à l'avenir les usagers devront respecter des règles d'utilisation bien plus économes. A ce jour le futur bâtiment d'accueil des Myrtilles n'est pas intégré aux études en cours : à terme, l'eau qui y sera consommée sera limitée aux sanitaires. Pour rappel, il n'est pas prévu d'enneigeurs au projet.





Une personne questionne sur le modèle économique du projet. La CeA répond qu'une étude est en cours avec la Banque des Territoires visant à imaginer des solutions permettant d'améliorer les retombées économiques du site. L'hypothèse de faire payer les parkings face au pôle nordique des Myrtilles est par exemple étudiée. D'autres formes de recettes pourraient être envisagées, tout en améliorant la qualité des services rendus aux usagers. L'étude ne fait que commencer : ses résultats seront connus au moment de l'enquête publique à venir en 2024.



Secteur Serva

Les organisateurs réunissent les participants à l'entrée du domaine nordique de la Serva, au niveau du départ des pistes de ski de fond, face au Chalet. Il est expliqué la nature des aménagements déjà réalisés et ceux envisagés. L'un des objectifs est de sortir du « tout voiture ». Les navettes des neiges ont été lancées, la voiture a été repoussée en périphérie, les pistes ont été sécurisées. Le projet va permettre de fermer la piste des lisières pour éviter les conflits d'usage sur ce secteur particulièrement fréquenté.

Le champ de luge a été réaménagé récemment à côté du Chalet, un site complémentaire à la Rothlach permettrait de relâcher la pression sur celui de la Serva les jours de pointe.

Initialement, le Comité de Ski avait envisagé de déplacer le terrain de biathlon des Bottelets sur le secteur Serva, notamment pour bénéficier du Chalet du Champ du Feu, situé en face. Les études ont montré que le site des Myrtilles était mieux approprié pour de multiples raisons

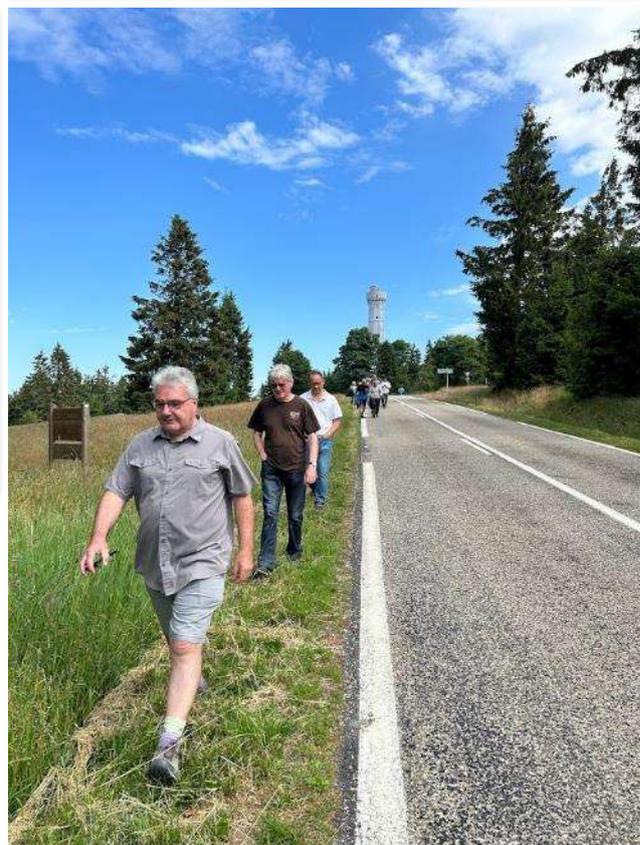
Un participant demande si le projet impacte la piste de ski alpin des Vieux Prés. Il est répondu que non : le projet n'intègre pas le domaine alpin, sous gestion privée, déléguée par la commune de Belmont (remontées mécaniques).



Secteur Tour et Hochfeld

Les organisateurs expliquent que toutes les possibilités d'aménagement routier autour de la tour ont été étudiées en interne. Le projet propose une désimpermeabilisation de près de 50%, au profit des circulations douces permettant de sécuriser les parcours piétons se rendant à la Tour du Champ du Feu, dont la rénovation s'est achevée. Le « demi-anneau » est impossible à cause de la nécessité de faire faire demi-tour aux déneigeuses dans certaines circonstances. Laisser enneigé le plateau n'est pas une option car beaucoup de visiteurs relient la Charbonnière à la Serva et aux Myrtilles.

Frédéric Bierry, lors de la visite de l'après-midi, insiste sur le fait que globalement il ne s'agit pas d'un « gros projet de développement touristique ». Il s'agit d'un « projet environnemental, de protection et d'éloignement des espaces sensibles. Le Champ du Feu est naturellement attractif il faut gérer les visiteurs ». Il rappelle que le projet a été étroitement imaginé avec l'ensemble des acteurs locaux. Il précise que des associations ont adhéré au projet, en particulier sur le volet éducation à la Nature (Maison à la Nature, astronomes etc.). Enfin, il explique qu'il est conscient que la question de la maîtrise du bruit généré par les circulations routières (en particulier par les deux-roues) sur les routes d'accès est un enjeu fort.



Secteur des Bottelets

La visite du matin est intervenue en même temps que l'entraînement d'une dizaine de jeunes biathlètes. Les participants ont pu observer comment se déroule en particulier le tir sur cible, et le bruit finalement très modéré généré par le fusil, et l'impact du plomb sur la cible.

Les organisateurs rappellent que sur ce site le plomb explose sur les cibles et le métal se répand sur le sol. Le projet comprend la dépollution complète du site et sa renaturation, selon des modalités qui seront déterminées avec les écologues : d'où l'utilité de prévoir à l'avenir aux Myrtilles un équipement permettant d'éviter la dispersion du plomb. Les quelques projets initialement imaginés, dont le Fatbike, ont été abandonnés, à la demande de l'ONF.

Le pont aménagé sera démonté, à la demande de l'ONF.

Une partie des jeunes biathlètes rencontrés se joint à la visite. D'autres seront présent à la visite de l'après-midi.





Secteur des Myrtilles

Les organisateurs rappellent que le projet est issu d'un compromis avec l'ensemble des acteurs locaux. Ils présentent le projet en commençant par détailler ce qu'il est prévu de faire pour sécuriser ce parking particulièrement fréquenté en hiver, mais pas seulement, ainsi que ce qu'il est prévu de faire pour ici aussi sortir du tout-voitures (accès, arrêt et stationnement bus et mini-bus) tout en éloignant un peu plus encore les futurs aménagements de la chaume (Natura 2000) et en désimperméabilisant les secteurs limitrophes de la chaume. La vitesse autorisée sur la RD214 pourra être abaissée à 70 voire à 50 km/h : la RD restera sur l'emprise actuelle.

Il n'est pas exclu que le parking du site soit payant, au-moins en hiver, l'étude avec la Banque des Territoires apportera des éléments d'éclairage sur ce sujet : cette solution serait en tous cas plus simple à mettre en œuvre que l'instauration d'une redevance ski de fond.

Le pôle Biathlon sera accessible à tous : jeunes, scolaires, familles, groupes, sportifs, personnes handicapées.

Les pistes indispensables à l'activité 4 saisons évolueront en enrobé. Le projet prévoit que l'ensemble des pistes (3 km) situées du côté Nord des Myrtilles, le long de la RD214, seraient accessibles à l'année : à ce jour, aucun accord n'a été donné en ce sens par le propriétaire de cette forêt, la Ville de Strasbourg.

L'enrobé en lui-même sera imperméable (il n'y a pas de solution actuelle d'enrobé « drainant » assez performant pour résister à la dégradation entraînée par l'impact des bâtons des skieurs). Mais l'impact sur la circulation des eaux sera très limité : l'eau sera gérée par infiltration, avec des tranchées drainantes ou des puits perdus pour éviter tout blocage des flux. La réversibilité du site sera facile avec une dépose aisée de l'enrobé si nécessaire. Il n'y a pas de risque de diffusion de produits chimiques à partir de l'enrobé. Paysagèrement, le projet est pensé pour s'intégrer au mieux au site existant et notamment aux mouvements du terrain de nature.

La CeA intègre à son projet l'idée que les périodes d'enneigement vont vraisemblablement diminuer, même s'il y aura probablement de la neige l'hiver encore sur le site au cours des quinze prochaines années. Il y a lieu de changer de paradigme et prévoir de soutenir les activités qui peuvent être pratiquées à l'année : la montagne de proximité va devenir un enjeu de plus en plus sensible.

Un bâtiment d'accueil (1M€ environ) pourra être rendu nécessaire à terme, mais n'est pas intégré aux études de maîtrise d'œuvre en cours. Une solution temporaire sera probablement mise en œuvre avant de finaliser le projet à ce sens afin de répondre parfaitement aux besoins futurs du site. Le coût de cet aménagement oscille entre 2,5 et 4 millions entre sa version la plus simple et sa version la plus étoffée. Pour ce projet, comme pour le projet global, la CeA prévoit d'assurer 40% du financement, le solde serait assumé par ses partenaires financiers.

Un intervenant demande s'il est possible de limiter le déboisement prévu (3ha) en limitant le nombre de cibles prévues (30). Le spécialiste du cabinet Abest lui répond que des solutions d'évitement sont en cours d'étude. En particulier, il sera peut-être possible de ne pas déboiser la partie ouest du site. Le déboisement concernerait une hêtraie comportant des habitats à enjeux, sachant que ce secteur a néanmoins été privilégié car il est déjà aménagé et compte aujourd'hui un important réseau de pistes de ski nordique. De plus le projet comportera des mesures de compensations, en intervenant sur des forêts aujourd'hui dégradées, à proximité immédiate des Myrtilles. Les travaux de déboisement seront des travaux importants, réalisés dans le respect des périodes sensibles.

Il en est de même pour l'imperméabilisation des sols : dans l'esprit de la loi « Zéro Artificialisation Nette », l'étude s'oriente vers la désimperméabilisation de certains stationnements au Champ du Feu. en remplaçant l'enrobé par des dalles enherbées (en gardant un peu d'enrobé si nécessaire pour permettre de continuer à accueillir les astronomes amateurs sur le site, car ils ont besoin d'un sol stable pour fixer leur matériel). que non. Concernant le nombre de cibles, 30 cibles est la norme permettant la tenue de compétitions nationales. Les enfants pourront avoir un site pour le tir laser, la norme impose du tir à la carabine à plomb. C'est pour cela que le site aura un système de récupération du plomb au niveau des cibles pour empêcher toute pollution.

Sophie Aubertin, experte en environnement chez Egis Conseil, explique qu'il existe deux types de compensations :

- Au titre du Code forestier : à partir de replantation ou par alimentation d'un fonds financier. Aujourd'hui il y a déjà un travail avec l'ONF sur des forêts dégradées sur place.
- Au titre du Code de l'environnement : avec un ratio en fonction des espèces cibles, qui sera ici compris entre 2 et 3. Le but est de faire évoluer les milieux dégradés vers des milieux accueillants les espèces cibles impactées par le projet.

Des pratiquant du biathlon expliquent que le projet est très fédérateur pour beaucoup de pratiquants. La pratique du ski-roue en site non sécurisé est dangereuse. Le projet ici permet de sécuriser la pratique. Les pratiquants ont besoin d'émulation pour progresser, le projet est de nature à fédérer. Il est important de pouvoir pratiquer sur un site naturel : aussi pour pouvoir sensibiliser les publics et passer un message en ce sens aux côtés de la Maison de la Nature par exemple.

Les astronomes aimeraient avoir un panneau au niveau du parking expliquant l'impact des lumières.





Secteur Rothlach

Les organisateurs expliquent que les aménagements du secteur doivent permettre en hiver de sécuriser la pratique actuellement dans des conditions assez dangereuses, sur des pistes forestières sans équipements de sécurité, et aussi de soulager le secteur de la Serva et ses champs de luge. Concernant le champ de luge, le défrichage prévu concerne un bois d'épicéas dense sans grand intérêt écologique repéré lors des expertises.

Au niveau de la Cote 1000, les aménagements doivent permettre d'optimiser les parkings existants, aujourd'hui peu utilisés à l'année et d'améliorer le cheminement à l'auberge, en traversant la RD de manière sécurisée et en valorisant les points de vue sur la plaine d'Alsace et la Forêt Noire. La réduction du nombre de week-ends enneigés en hiver augmentent les phénomènes de pics de fréquentation. Au Champ du Feu, la solution mise en œuvre consiste à reporter le stationnement des VL sur les stationnements périphériques : ce qui suppose que les usagers y aient la possibilité de pratiquer les activités recherchées (luge en priorité).

La maison cantonnière, propriété de la CeA, pourrait évoluer sous la forme d'un gîte-refuge, du fait de son positionnement au cœur du massif du Champ du Feu, au croisement de nombreux itinéraires de randonnée, ce qui justifie l'opportunité de cet équipement au regard de la démarche en cours de développement de la filière d'itinérance à l'échelle du massif du Champ du Feu. La gestion courante pourrait en être confiée à l'aubergiste de la Rothlach, par souci d'efficacité. Le bâtiment doit être rénové et désamianté (toiture). Il compte 200m² utilisables. Aujourd'hui il n'y a plus ni eau, ni électricité, ni assainissement. Le projet prévoit de reconnecter le bâtiment à la source toute proche, de développer des énergies renouvelables et d'aménager un assainissement autonome fiable. En hiver, le chauffage se ferait simplement au bois. L'équipement pourrait accueillir jusqu'à 20 randonneurs maximum.

Les astronomes indiquent qu'ils sont toujours intéressés pour profiter du site en implantant un observatoire permanent du ciel étoilé en deuxième ligne de la maison existante. Les représentants de la CeA rappellent que leur projet a été pris en compte et restera à l'avenir possible : il faut désormais œuvrer à transformer cette idée en un véritable projet.

L'Auberge de la Rothlach est aujourd'hui particulièrement vétuste : ses installations sont à rafraîchir et à mettre aux normes, le recours aux énergies fossiles devrait être abandonné au profit d'énergies vertes. Il serait également utile d'améliorer les conditions d'accueil du public en hiver comme en été et envisager de créer des possibilités d'hébergement pour le personnel et pour les randonneurs. La CeA est prête à engager un tel projet sous réserve que la Ville de Strasbourg finalise la cession de ce bien à la collectivité départementale (procédure au point mort actuellement). La grange située à l'arrière pourrait utilement servir ce projet, après démolition-reconstruction, en préservant les volumes et le style « grange en bois ». Des échanges constructifs ont déjà été pris avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Des participants insistent sur la question de la gestion de l'eau.



La CeA répond qu'il existe une source à proximité, sur la commune du Hohwald : à ce jour il n'y a jamais eu de pénurie. Mais sur ce point aussi, les installations existantes seraient à renforcer afin de pouvoir la stocker en quantité suffisante, mieux la traiter (UV) et engager une politique de gestion économe de la ressource.

En conclusion, les échanges ont été riches dans une ambiance agréable et sereine. Les porteurs de projet ont pu apporter des réponses aux questions des participants. Des sujets de préoccupation ont été exprimés par certains et bien entendus par la CeA. Des acteurs locaux, dont de nombreux biathlètes, ont pu exprimer aussi leur soutien au projet.